DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du douze février deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	4	3	4

Objet :
32 - Modification du périmètre du SAGE Basse vallée de l'Ain

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ

REPRÉSENTÉS : Marie-Claire EMIN (pouvoir à Laurent HARMEL), Françoise COLLET (pouvoir à Marie-Jo LEVILLAIN), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Michel PERRAUD)

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Antoine LUCAS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Noël DUPONT, rapporteur expose au Conseil municipal que dans le cadre de la consultation officielle, il convient de modifier le périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) basse vallée de l'Ain, pour le faire coïncider avec celui du SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents).

Ce projet de modification du périmètre du SAGE Basse vallée de l'Ain est né d'une volonté politique forte de disposer d'une échelle de travail commune entre le SR3A et la Commission Locale de l'Eau (CLE) afin d'avoir une vision plus globale du milieu concerné et de ses problématiques environnementales et socio-économiques.

Afin d'associer les parties prenantes à la démarche, le SR3A a souhaité instaurer, préalablement à la consultation officielle, des temps d'échanges avec les services de l'État, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, le bureau de la CLE basse vallée de l'Ain ainsi que les EPCI et les élus locaux.

Pour ce faire, la consultation officielle auprès des Collectivités et du Comité de bassin, pour le projet de modification du périmètre du SAGE de la Basse vallée de l'Ain se déroule du 20 décembre 2023 au 20 avril 2024. Instruite par les services de l'État (Art. R.212-27 du Code de l'Environnement), elle vise à valider la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain par la publication d'un arrêté inter-préfectoral de modification du périmètre du SAGE.

Objet :
32 - Modification du périmètre du SAGE Basse vallée de l'Ain

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la modification du périmètre du SAGE Basse vallée de l'Ain intégrant pour totalité ou pour partie, le territoire communal.

Fait à Oyonnax, le 12 février 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 14 FEV. 2024
- par sa publication le 14 FEV. 2024

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)